



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-809

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-11-17-00003 - ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE **??** POUR
LE CENTRE DE GESTION FINANCIER - Novembre 2022 (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-11-17-00003

ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE GESTION FINANCIER -
Novembre 2022



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE GESTION FINANCIERE

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, Préfet de la région Île-de-France ;
- Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de Mme Anne TALON, administratrice générale des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2022-10-03-00003 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Anne TALON, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 26 mars 2021 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues entre la direction régionale des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris et les ordonnateurs mentionnés dans l'annexe de l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 26 mars 2021 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE :

En sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué, Mme Anne TALON donne subdélégation de signature à :

- M. Bertrand LECHAT Responsable du Centre de Gestion Financière.
- Mme Marine LE BERRE adjointe du service
- Thierry ALIGE
- Sandrine ARDISSON
- Nicolas BELAUD
- Laurent BLACHE-CACCHIA
- Alexandra BLUM
- Joël CECILE
- Jean-Pierre CHABOT
- Jean-Michel DORLEANS
- Chimene FIDELIN
- Arnaud GUILLOTTEL
- Ahmed HASSANI
- Magali JAILLET
- Guy LAM DIT NENG
- Philippe MICHAC
- Serge MONTAIGNE
- Suzel NEVEUX
- Natacha NUBRET
- Béatrice OWEDYK
- Régis PINAULT
- José PONS
- Edmond POPIOLEK
- Antony PREO
- Bruno PUTEANUS
- Alexandre ROCK
- Aurélie SAGAN
- Xavier SENS
- Grégory VION

A l'effet de transcrire et valider les opérations dans le système d'information CHORUS les opérations transmises par les services ordonnateurs prévus dans l'annexe de l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 26 mars 2021 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion



financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris.

La responsable du pôle gestion publique de l'État de la direction régionale des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris, et les délégués désignés, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17 novembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques,
Responsable du Pôle Gestion Publique de l'État

Anne TALON

signé